

SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix-huit avril à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pierre SOLON, Maire.

Date de convocation : 12 avril 2019

PRESENTS : Pierre SOLON, Daniel ROUSSINEAU, Michelle DAGUET, Nicolas JANSSEN, Marie-Christine DIETSCH, Christophe TISSIER, Laurence LUSSEAU, Agnès FRADET, Aurélien LEMOINE, Jérôme BRILLARD, Marie-Laure NIEAUX,

ABSENTS : Frédérique LAUNAY (procuration à Aurélien LEMOINE), Sonia BROSSE (procuration à Jérôme BRILLARD), Judicaël BERTIN (procuration à Marie-Laure NIEAUX), Hervé COTTEREAU (procuration à Pierre SOLON).

SECRETAIRE : Aurélien LEMOINE

Lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est approuvé.

LA PAILLERE : VALIDATION DU DEVIS DE COUVERTURE ZINGUERIE

Monsieur SOLON présente les devis relatifs aux travaux de zinguerie et bardage métallique suite aux malfaçons constatées sur la couverture, celui de l'entreprise DIARD pour un montant TTC de 78 719,40 € et celui de l'entreprise SERRUAU pour un montant de 71 033,10 €.

Après délibération, les Conseillers Municipaux décident à la majorité (13 voix pour l'entreprise DIARD et 2 abstentions (Christophe TISSIER et Agnès FRADET) de confier les travaux à l'entreprise DIARD.

Les bungalows de chantier étant restés plus longtemps en raison de la prolongation des travaux, l'entreprise BOYER VITRE a établi une facture supplémentaire pour leur location qui s'élève à 5 640 € HT, soit 6 768 € TTC. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

La prochaine séance de conseil aura lieu le 21 mai.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 10.

Le Maire
Pierre SOLON